

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****28e séance**

de la législature

2011 - 2016

Jeudi 25 juin 2015

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	Mme Claudia PERRIN , Présidente
Sont présents	:	36 Conseillères et Conseillers sur 54
Excusé(e)s	:	Mmes DELAPIERRE Annick HASSLER Laurence MORIER Ornella
	:	MM. BERTHOLET Michel EGGEN Eric FERAZZA Pier-Antonio JAUNIN Blaise JUNOD Michel MASPOLI Patrick MORIER François NICOD Gabriel NOËL Philippe PISANI Lionel QUIBLIER Frédéric ROTA Daniel VILLARD Pierre
Absentes non excusées	:	Mmes PINGOUD Astrid URNER Caroline
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

Mme la Présidente Claudia PERRIN souhaite la bienvenue à 20 h. précises à cette 4^e séance de l'année. Elle salue la Municipalité in corpore, ainsi que le fidèle public.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par lettre datée du 10 juin 2015.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 36 conseillères et conseillers sur 54 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** désire donner une petite explication sur le point 14 « Motions, interpellations, postulats ».

Lors de la séance du Conseil du 7 mai 2015, Mme la conseillère Nadia PISANI BEN NSIR a présenté une interpellation sous le point : « Propositions individuelles et divers », ce qui a impliqué une modification de l'ordre du jour en cours de séance. Suite à cette expérience, il a paru utile, pour le futur, de trouver une solution afin que les droits d'initiative des conseillers puissent être « recueillis » sous un point réservé à cet effet.

Le Bureau en a discuté et a agréé la proposition de faire figurer cette rubrique dans chaque ordre du jour, tout en sachant qu'il n'est pas indispensable d'y apporter un contenu.

Puis c'est au tour de **M. le Municipal Luigi MANCINI** de prendre la parole : « Avant de passer à l'ordre du jour, je vous informe que notre promesse a été tenue puisque le Wifi est maintenant installé dans cette salle. Le mot de passe est : « Villageoise1032 ». Pour ce qui est de l'ordre du jour, je vous propose d'inverser les points 6 et 7. En effet, notre mandataire, M. Thierry Fluschmann du Bureau Ribl, est dans la salle. Il a déjà été beaucoup sollicité pour ce préavis, mais s'il devait y avoir des questions auxquelles je ne saurais pas répondre, j'apprécierais beaucoup une nouvelle aide de sa part. Donc, afin de ne pas le retenir trop tard, car le préavis 56 / 2015 des Comptes et de la gestion pourrait durer assez longtemps, je demande que le préavis municipal No 57 / 2015 "Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne" soit déplacé avant le 56 / 2015 ».

Aucune autre modification n'est demandée. Au vote, l'ordre du jour modifié suivant est adopté à une large majorité.

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2015
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 57 / 2015 Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne
7. Préavis municipal No 56 / 2015
 - 7a) Comptes 2014
Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2014
 - 7b) Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2014
8. Election du Président du Conseil communal pour 2015-2016
9. Election du Vice-président du Conseil communal pour 2015-2016
10. Election des scrutateurs pour 2015-2016
11. Election des scrutateurs-suppléants pour 2015-2016
12. Nomination de la Commission de gestion 2015-2016
13. Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Nadia Pisani Ben Nsir " Pourquoi une modification de la gestion des déchets organiques ? "

- 14. Motions, interpellations, postulats
- 15. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
- 16. Propositions individuelles et divers

3. Procès-verbal de la séance du 7 mai 2015

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Il n'appelle aucune correction ou remarque.

VOTE : il est adopté à la majorité avec 1 abstention.

4. Communications du Bureau (en annexe)

Mme la Présidente Claudia PERRIN en donne lecture.

5. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

6. Préavis municipal No 57 / 2015 Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

M. le Conseiller Philippe MUGGLI, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture de son rapport. Les commissaires acceptent à l'unanimité les conclusions du préavis telles que présentées.

DISCUSSION

M. le Conseiller Thierry HENRY demande quel est l'intérêt de la commune de Lausanne de racheter la concession de notre Commune, certes à un prix qui manifestement ne correspond pas à celui du marché, mais Lausanne n'est pas particulièrement connue pour sa générosité envers d'autres communes ?

M. le Municipal Luigi MANCINI fait remarquer qu'en fait nous ne vendons pas « notre » eau puisque celle que nous consommons est celle de Lausanne. Si l'on va sur le site internet de « EauService », nous constatons que nous sommes un village de Gaulois parmi les autres communes tout autour de nous ! Le règlement date de 1967, il y a la nouvelle loi cantonale sur la distribution d'eau et notre Commune se doit donc de le modifier comme l'indique bien le rapport de la Commission des finances. Jusqu'à maintenant, on achetait l'eau à un certain prix à Lausanne et on la revendait plus cher. Or, M. Prix n'est pas d'accord avec ça. Nous nous sommes alors approchés de Lausanne, ce n'est pas elle qui nous a abordés. Il y a quelques années, on ne parlait pas du tout de concession pour la vente de l'eau car cela rapportait à la Commune. Aujourd'hui, c'est une charge et cela occasionne des problèmes organisationnels.

Une première négociation a ainsi eu lieu avec M. Olivier Français, Municipal lausannois, ainsi qu'avec son service des Travaux de la Ville afin de leur demander s'ils étaient d'accord d'acheter la concession. C'est alors qu'il avait effectivement été parlé d'un prix de 1 franc, discussions qui se sont poursuivies jusqu'à la solution présentée. La Commission des finances regrette qu'il n'y ait pas un projet de contrat de vente disponible. Ce n'est pas le cas parce que les tractations avec le Municipal lausannois peuvent aller jusqu'à

1 million. Il peut s'engager sur une question de principe par rapport à son service et doit ensuite présenter un préavis au Conseil communal. La Municipalité a déjà accepté le projet, il ne reste plus qu'à aller devant le Conseil.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER précise encore que Lausanne est entrée en matière parce que, comme chacun le sait, notre Commune et la capitale vaudoise sommes main dans la main pour notre futur développement. C'est donc avant tout pour les bonnes relations que nous entretenons qu'elle a accepté de discuter et de négocier avec nous dans ce dossier. Il est possible qu'un jour nous devrions « renvoyer l'ascenseur » mais, pour le moment, Lausanne n'a pas voulu nous laisser sur le bord du chemin.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE, qui soutient le préavis, aimerait savoir comment et par qui va être taxé quelqu'un qui désire bâtir une nouvelle construction sur le territoire communal ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'à ce jour il y a une taxe unique à Romanel, qu'il s'agisse d'une petite villa ou d'un immeuble. Par contre, à la ville de Lausanne, ce sera différent. Ce sera par rapport au nombre de personnes qui seront dans l'immeuble. C'est ce critère qui définira la taxe car Lausanne met des petits ou des grands tuyaux alors que nous mettons, sur Romanel, seulement un type de conduit.

M. le Conseiller Lothar HELM, également favorable à ce préavis, désire juste avoir un renseignement concernant EauService Lausanne. Nous savons tous que Lausanne va construire une nouvelle STEP qui coûtera très cher et que l'organisation de l'épuration va changer puisqu'une société anonyme, sauf erreur à but non lucratif, sera créée pour l'occasion, qui restera propriété de la ville de Lausanne. Quant à EauService, quel est son statut ? Est-ce aussi une société indépendante ou dépendante ? Y a-t-il aussi des plans de transformer EauService Lausanne en S.A. ?

M. le Municipal Luigi MANCINI déclare qu'il ne peut pas répondre maintenant. Comme chacun, il a lu la presse concernant la STEP mais, à ce jour, M. Français n'a pas parlé de transformer EauService en société anonyme. Les discussions qui ont eu lieu se sont faites sur le plan politique. Il ne s'agit pas d'une affaire de vente commerciale et il semble que M. Français l'aurait dit le cas échéant.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande qui facturera la taxe d'épuration ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'actuellement l'eau de boisson et la taxe d'épuration sont facturées par ReCom sur la facture d'énergie. Si le préavis est accepté, ce sera Lausanne qui facturera. Il y aura deux factures : une pour l'eau et une pour les taxes.

Il précise encore que par rapport au personnel communal de Romanel, la commune de Lausanne va nous donner le mandat, d'environ CHF 54'000.-, pour effectuer le relevé des compteurs. Nous avons accepté cette proposition qui est une bonne opportunité pour nous.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** donne lecture des conclusions du préavis et passe au vote :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal **No 57 / 2015 « Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne »** adopté en séance de Municipalité du 18 mai 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'approuver la convention de concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne par EauService à Lausanne ;
2. de remettre le réseau d'eau de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour un montant de **CHF 830'000.- HT**, à EauService à Lausanne.

VOTE : les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité (1 avis contraire)

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie d'avoir accepté ce préavis qui est un grand pas. Sa reconnaissance va aussi au bureau Ribli et à l'équipe de M. Fuchsmann qui est aussi pour une grande part dans le succès de ce préavis.

7. Préavis municipal No 56 / 2015**7a) Comptes 2014****Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2014****7b) Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2014**

Mme la Présidente Claudia PERRIN annonce comment elle désire traiter ce préavis : nous passerons en revue les pages jaunes, puis les blanches, dicastère par dicastère. Le rapporteur de la commission des finances lira son rapport secteur par secteur, suivi d'une discussion dans l'assemblée.

Elle invite **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER**, président-rapporteur de la Commission des finances, à prendre place au pupitre et débiter la lecture de son rapport.

COMPTES 2014

- **Pages jaunes, 1 à 17**

Extraits des commentaires et conclusions de la Commission des finances sur le résultat de l'exercice 2014 et les pages jaunes :

Les comptes de l'exercice 2014 sont bons. En effet, ils présentent une marge brute d'autofinancement de CHF 1'496'065 et un résultat après amortissements et allocations aux réserves positif de CHF 171'059.

Ces chiffres sont nettement supérieurs au budget établi par la municipalité qui fixait la marge brute d'autofinancement à CHF 303'900 et prévoyait une perte de CHF 771'300.

A titre de comparaison, les comptes de l'exercice précédent étaient encore meilleurs avec une marge brute d'autofinancement de CHF 2'099'292.

Les résultats sont bons pour la deuxième année consécutive. Cette situation va-t-elle durer ou s'agit-il juste d'une éclaircie entre 2 orages ?

La marge brute d'autofinancement représente le baromètre de la situation financière des communes, il permet de qualifier la performance de l'année. Pour ce faire, nous présentons la marge d'autofinancement réalisée durant ces cinq dernières années :

CHF

2010 :	- 1'177'000
2011 :	2'198'000 dont CHF 1'354'000 résultant d'une vente de terrain
2012 :	673'000
2013 :	2'099'000
2014 :	1'496'000

Comme vous pouvez le constater, la marge brute d'autofinancement a atteint un bon niveau en 2014. Les investissements nets se sont montés à CHF 1'900'548 pour un budget de 3'403'000. Ils ont pu être financés par autofinancement à près de 80 %.

Nous nous réjouissons du bon résultat de l'année 2014. Selon notre analyse, ces bons résultats sont dus,

une fois de plus et pour l'essentiel, aux recettes fiscales et aux taxes qui se sont maintenues à un haut niveau.

Nous relevons par ailleurs que les charges ont augmenté plus rapidement que les recettes. Selon notre opinion, la municipalité doit trouver d'autres pistes que les hausses permanentes des impôts et des taxes pour financer le ménage communal.

La mise à niveau des infrastructures de la commune a obligé notre municipalité à réaliser d'importants investissements ces dernières années. Notre endettement a augmenté fortement alors que de très importants investissements liés au renouvellement et au développement de notre commune sont toujours devant nous.

Planification financière à long terme : depuis un certain temps, votre commission des finances fait part de ses préoccupations concernant le financement des investissements prévus pour le renouvellement et le développement de notre commune. Nous avons demandé à la municipalité qu'une nouvelle séance soit organisée sur ce sujet. Une séance devrait être organisée fin août ou au début du mois de septembre prochain. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier si important.

Tant que le financement n'est pas assuré, la Commission continuera à ne soutenir que les préavis municipaux considérés comme « prioritaires » dans le cadre d'un plafond d'endettement raisonnable.

DISCUSSION

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR aimerait comprendre le point relatif à « En Rebaterel » (Pages 12 à 15 - Examen du bilan – 925 Passifs transitoires et anticipés) suite au commentaire suivant de la Commission des finances :

"Cette rubrique comprend le solde d'une participation aux infrastructures du promoteur « En Rebaterel » pour un montant de CHF 520'315 (31.12.2013 : CHF 593'945). Les négociations n'ayant pas abouti, cette participation fait l'objet d'un recours des propriétaires contre la commune auprès de la Cour civile. Le risque pour la commune est de devoir rembourser le montant avancé et payer des intérêts de retard. Nous relevons que cette information ne figure ni dans le fascicule de présentation des comptes 2014, ni dans le rapport détaillé de l'organe de révision. La municipalité n'a pas souhaité nous transmettre la position de l'avocat sur l'évaluation de ce risque."

Est-ce qu'on devrait potentiellement pouvoir rembourser ces CHF 520'315 ? Ne sont-ils pas dans les comptes sous forme d'une provision ou autre ? Sont-ils dans les comptes oui ou non ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER tient à préciser que lorsque la Commission dit : « Les négociations n'ayant pas abouti », il n'y a pas eu de négociations. Ce n'est donc pas comme ça qu'il faut présenter les choses. De plus, quand il y a une procédure de ce style, la Municipalité est soumise au secret absolu si bien qu'il n'est pas possible de divulguer la position de l'avocat sur ce point.

Ce montant figure effectivement au bilan. La Commune l'a encaissé et au cas où une décision de justice devait le lui demander, il faudrait le rembourser. Mais, nous n'en sommes pas encore là.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR insiste : « Si on doit le rembourser, est-ce que l'on a provisionné une perte pour cette somme ou comment cela se passe-t-il ? Potentiellement, on devrait sortir cet argent, ce qui veut dire que ça diminue notre résultat en quelque sorte, si je comprends bien ? On les a encaissés, comme si cela avait été un bénéfice et peut-être qu'on devra les sortir une fois ? ».

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER, président-rapporteur de la Commission des finances, explique que les écritures concernées passent par le compte de "Passifs transitoires" tant au moment de l'encaissement du montant que lors du remboursement éventuel. Cela ne touche que la position du bilan et signifie que c'est un manque de trésorerie. Les seuls éléments qui pourraient avoir un effet sur le résultat sont les intérêts et les frais d'avocat.

- **Pages blanches, 20 à 86**

1. Administration générale (p. 20 à 29)

La parole n'est pas demandée sur ce dicastère.

2. Finances (p. 30 à 33)

M. le Conseiller Henri PISANI s'intéresse au compte 210.4020 Impôt foncier : « Je reviens sur l'impôt foncier de la Migros. J'aimerais des explications car il n'y a toujours pas d'estimation, ni en 2013, ni en 2014, ni en 2015 ! ».

M. le Municipal Denis FAVRE annonce qu'il a eu dernièrement un contact avec le Registre foncier. Une rencontre aura lieu début juillet. Il explique qu'ils attendaient, pour pouvoir statuer sur la Migros, que l'ECA donne les volumes. Celle-ci a promis de transmettre ces chiffres à M. Bourgeois du Registre foncier qui s'occupe de cette affaire au tout début juillet et, à partir de ces données, il sera possible de faire une estimation fiscale. Il est vrai que ces volumes n'ont pas beaucoup changé et qu'il n'y aura par conséquent pas une grosse augmentation. Il y a juste l'effet locatif qui pourra être quelque peu modifié.

La Municipalité a déposé en temps voulu le questionnaire requis mais, sans ces volumes, il n'est pas possible d'aller de l'avant, raison pour laquelle il a fallu un peu de temps. D'ici une dizaine de jours, lorsque ces éléments seront connus, la séance bisannuelle habituelle pourra se tenir. Dans son rapport, la Commission des finances invite la Municipalité à faire valider la nouvelle estimation fiscale par un expert fiscal dès qu'elle sera connue. C'est une très bonne idée et la Municipalité suivra certainement cette voie puisque les montants sont quand même importants.

M. le Conseiller Henri PISANI remercie de ces précisions. Il demande quand la nouvelle estimation fiscale entrera en vigueur : au 31 décembre 2013, 2014 ou 2015 ? Parce que la Migros a annoncé que les travaux étaient terminés fin 2013, nous devons donc avoir une nouvelle estimation fiscale au 31 décembre 2013. Nous devons même avoir une estimation fiscale évolutive par rapport aux travaux qui ont été faits, peut-être qui descend et qui remonte, mais pas quelque chose qui est figé dans le temps et qui bascule en 2015. Il fait encore quelques remarques sur l'évolution de cette épopée de l'estimation fiscale et insiste sur le fait qu'il ne faudrait pas que la Commune se fasse piéger dans le temps sur la séquence des travaux. Il tient à défendre becs et ongles qu'en 2013 il y a une estimation, en 2014 il y en aura peut-être une autre et qu'en 2015 il y en aura encore une autre.

3. Domaines et bâtiments (p. 34 à 41))

4. Travaux (p. 42 à 53)

5. Instruction publique et cultes (p. 54 à 65)

6. Police (p. 66 à 71)

7. Sécurité sociale (p. 72 et 73)

8. Services industriels (p. 74 à 79)

DISCUSSION

Personne ne demande la parole sur ces dicastères et les observations de la Commission des finances.

Il en est de même pour les pages 80 à 86 : répartition des charges et revenus par direction, ainsi que charges et revenus par nature.

- **Pages vertes, 87 à 97 - Bilan au 31 décembre 2014**

La Commission des finances n'a pas de commentaires. La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues, 99 à 107 – Tableau des investissements 2014**

La Commission des finances relève que les investissements principaux faits en 2014 concernent le réaménagement des accès de la Migros pour CHF 402'700, le réaménagement de la Judée pour CHF 472'100, la requalification de l'Esplanade pour CHF 511'400 et différents crédits d'études pour CHF 315'000.

Il n'y a pas de discussion à ce sujet non plus.

M. Daniel DUPASQUIER termine sa lecture par les conclusions du préavis que les commissaires ont acceptées à l'unanimité.

Mme la Présidente Claudia PERRIN remercie M. le rapporteur et la Commission des finances de son important travail. La parole n'étant plus demandée, elle passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis municipal No 56-2015 adopté en séance de Municipalité du 27 avril 2015
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'approuver les comptes communaux 2014 tels que présentés ;
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE SUR LES COMPTES 2014 : ils sont acceptés à l'unanimité.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie de la confiance témoignée. En 2014 les comptes sont bons et la Municipalité espère vivement que cela puisse se poursuivre ainsi, que ce ne soit pas qu'une éclaircie. Elle fera tout pour que cela continue mais on ne peut toutefois rien promettre en la matière. Il tient à remercier Mme Caccia, boursière communale, qui a tenu parfaitement cette comptabilité durant toute l'année. D'ailleurs, la fiduciaire effectue chaque année un contrôle et à chaque fois tout est absolument en ordre.

Gestion 2014

Mme la Présidente Claudia PERRIN propose de passer aux points « Rapport de gestion 2014 de la municipalité » et « Rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2014 ».

Chacun est en possession des documents, y compris les réponses de la Municipalité, qui ont été envoyés dans les délais.

Comme le permet notre règlement, **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR**, présidente-rapporteur de la Commission de gestion, peut lire la totalité ou partiellement son rapport, seules les conclusions doivent obligatoirement être lues.

Nous commencerons par l'étude générale de la Commission, puis nous nous pencherons en seconde partie sur le rapport de la Municipalité, dicastère par dicastère. Une synthèse du rapport et des réponses de la Municipalité sera projetée au beamer.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR confirme qu'elle ne lira pas intégralement le rapport de la Commission de gestion, mais présentera un résumé par sujet choisi, accompagné des réponses de la Municipalité aux observations de la Commission.

En préambule, elle donne néanmoins lecture de la première page du rapport par souci de compréhension de la discussion qui pourra suivre et par respect du travail important effectué par la Commission.

La Commission de gestion, initialement composée de Mmes Catherine STAUB et Nadia PISANI BEN NSIR, ainsi que de MM. Laurent CORTHEZY, Pierre PACHE et Pierre-Alain MEYSTRE, Président, s'est réunie à trois reprises. Suite à une divergence d'opinion sur la méthode de travail au sein de la Commission, M. Pierre-Alain MEYSTRE a décidé de remettre sa démission avec effet immédiat à la Présidente du Conseil le 19 janvier 2015. Mme PISANI BEN NSIR a repris, avec l'accord des membres restants, la présidence ad intérim dans l'attente de la nomination d'un nouveau membre. Mme Marlyse RUEDI-BOVEY a donc rejoint la Commission après son élection le 19 février 2015. Les commissaires ont conforté Mme PISANI BEN NSIR dans son rôle de présidente.

Les premières réunions en 2014 ont été consacrées essentiellement à la planification des points spécifiques que la Commission voulait étudier pour l'exercice 2014. Les thèmes suivants ont été retenus :

1. Bureau technique, bâtiments et urbanisme
2. Petite enfance
3. Ressources humaines
4. Archives, informatique et site internet
5. Etude du rapport de gestion 2014
6. Thèmes généraux (déchets, préavis en suspens)
7. Conclusion

Les observations de la Commission de gestion, suivies des réponses municipales figurent ci-après, accompagnées des quelques questions posées dans l'assemblée.

Thème 1 : Bureau technique, bâtiments et urbanisme

Bureau technique et Bâtiments n'appellent pas d'observation à la Municipalité ni discussion au sein de l'assemblée.

Urbanisme : la Commission adresse l'observation suivante à la Municipalité :

La Commission observe que ce thème, d'une importance évidente pour notre Commune, nécessite une connaissance approfondie des diverses normes et lois en vigueur, comme l'atteste l'organigramme fourni par la Municipalité.

La Commission note qu'il est donc important pour la Municipalité de s'entourer, aussi bien en interne qu'en externe, de personnes maîtrisant ces diverses normes et lois, en soutien des connaissances déjà avérées ou acquises par notre Municipalité dans la gestion de son mandat. Nous relevons que Mmes Zurich, Campiche, ainsi que M. Auer ont bénéficié d'une formation en 2014 afin de mettre à jour leurs compétences.

Enfin, la Municipalité nous fait remarquer, dans sa réponse à notre question au point 4 du sujet Bureau technique, que « les forces dédiées à la police des constructions sont réduites » et que les demandes sont traitées aussi rapidement que possible et selon leur ordre de priorité. Sans vouloir ici entrer dans une démarche de cogestion, la Commission observe que le taux total des ressources dédiées au Bureau technique s'élève à 170 % en interne et, en y ajoutant le mandat de M. Burgener, à 210 %.

Il conviendrait ici de revoir peut-être l'organisation de ce bureau au vu de l'augmentation fort probable des tâches qui vont lui incomber en lien avec le développement de notre Commune. La Commission est

confiante que cette problématique fera partie du rapport commandité en 2014 par la Municipalité sur l'état des lieux de l'organisation interne de l'administration communale et que notre Commission traite sous le thème 3 : RH.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité rejoint l'analyse judicieuse de la COGest, s'agissant de l'organisation du Bureau Technique (BT) et surtout de la complexité grandissante de la législation sur l'aménagement du territoire et la police des constructions.

Certes l'organisation actuelle du BT peut être améliorée dans le cadre de l'étude en cours, mais depuis de nombreuses années, la Municipalité est persuadée qu'une organisation efficiente passe par un BT intercommunal, si possible avec les communes du Mont-sur-Lausanne, de Cheseaux-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery. Une telle structure permettrait de disposer d'un éventail de spécialistes dans les différents domaines traités par les communes, notamment l'aménagement du territoire, les routes et la circulation, les canalisations, etc.

Notre Commune s'occupe d'ailleurs déjà de la Police des constructions de Jouxens-Mézery.

Thème 2 : Petite enfance

Observation de la Commission : elle s'est réjouie de constater qu'en 2014, les soucis d'aménagement de la garderie ont été résolus et que l'engagement de la nouvelle directrice a été bénéfique. Même si la structure de la garderie (association) peut laisser penser que notre commission sort quelque peu de son champ d'investigation, nous tenons à remercier la Municipalité pour la visite des lieux et la consultation de tous les documents utiles pour comprendre son fonctionnement et le lien avec notre Commune.

Si la gestion du personnel reste la prérogative de la Municipalité, la Commission se permet toutefois d'observer un manque d'harmonisation au niveau du traitement administratif des employés des 3 structures, ce qui ne simplifie pas la tâche de la boursière communale en charge des salaires. Le passage de la garderie d'association en structure communale, envisagée semble-t-il par la Municipalité, serait effectivement une solution pour optimiser la gestion du personnel avec un seul employeur et un seul type de contrat pour tous les employés.

Concernant les accueillantes en milieu familial (AMF), la Commission relève que Mme Progin est seule à préavis pour l'engagement des accueillantes, détenant ainsi un pouvoir discrétionnaire incontestable. La Commission regrette que la demande en accueil familial de jour ne puisse être satisfaite pour cause de « difficulté de recrutement ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité confirme qu'elle examine actuellement, en collaboration avec le Comité de l'Association, la question du statut juridique de cette dernière, notamment la problématique du changement des statuts. Le passage à terme en structure communale est également examiné avec le notaire de la Commune.

La Municipalité rappelle que la Coordinatrice des Accueillantes en Milieu Familial (AMF) ne bénéficie d'aucun « pouvoir discrétionnaire ». Elle doit procéder à une enquête socio-éducative, conformément aux art. 17 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants et 5 de son Règlement d'exécution. Elle établit un rapport et un préavis pour tout engagement d'une nouvelle AMF, l'octroi de l'autorisation étant du ressort exclusif de la Municipalité (art. 7 du Règlement précité).

S'agissant des difficultés de recrutement des AMF, la Municipalité signale que lors de son AG du 3 juin 2015, le comité de l'AJENOL a adopté notamment une augmentation du salaire horaire des Accueillantes (qui passe de CHF 5.50 à CHF 6.-), ce qui aura une incidence sur les finances communales (malgré une augmentation de la participation des parents avec les plus hauts revenus). Par contre, cette augmentation donnera un côté plus attractif à la fonction.

Concernant les locaux, la Commission relève les points suivants :

Garderie « Les P'tits Bonshommes » : les podiums, soit celui du bassin pour le lavage des dents et celui

des cuvettes de WC, sont inadéquats, notamment au plan de l'hygiène (panneaux d'aggloméré brut montrant de nombreuses taches).

Réponse municipale

Les podiums en question sont du ressort de l'Association. La remarque sera transmise lors du prochain Comité par la représentante de la Municipalité.

Garderie – Bébés trotteurs : concernant la Garderie, la Commission regrette qu'il manque clairement un accueil pour les bébés et trotteurs, impossible à prévoir actuellement en raison de l'inadaptation des locaux.

Pour conclure, il apparaît évident que de nouveaux locaux seront nécessaires à l'accueil de jour à court terme, notamment dans la perspective de la construction de nouveaux quartiers qui recevront des familles.

Réponse municipale

La Municipalité rejoint totalement l'appréciation de la COGest sur l'impossibilité actuelle de recevoir des bébés-trotteurs et de la nécessité de prévoir l'aménagement de telles structures en relation avec l'aménagement de nouveaux quartiers.

Thème 3 : Ressources humaines

Observation de la Commission : la Municipalité a initié une démarche d'état des lieux de l'organisation de l'administration communale en 2014, consciente des faiblesses de celle-ci et dans l'objectif de préparer l'avenir. Cette initiative est saluée par les membres de la Commission qui ont pu prendre connaissance, dans les limites de leur mandat, des premiers résultats qui paraissent pertinents et établis avec transparence.

Toutes les questions posées par la Commission ont trouvé une réponse qui fait référence à un processus existant ou à une probable procédure future.

En matière de politique de ressources humaines, la Municipalité encourage les employés communaux à se former et particulièrement dans les domaines où les connaissances techniques doivent être régulièrement mises à jour pour se conformer à la législation. Au cours des entretiens réguliers avec les employés, la Municipalité se positionne en partenaire proactif des offres de formation.

La Commission relève que l'enquête menée par la Société Etheos a été effectuée dans le respect des personnes et que si les changements nécessaires pour gagner en transparence, en efficacité et en ressources affectent les collaborateurs, ils s'effectueront dans le même état d'esprit de respect et de soins des collaborateurs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité rejoint l'analyse très complète faite sur ce point par la COGest, le processus mis en place en automne 2014, et cela jusqu'à la fin de la présente législature, se poursuit bien dans un « état d'esprit de respect et de soins des collaborateurs ».

Thème 4 : Archives, informatique et site internet

Archives

Observation : les bureaux du Greffe où se trouve l'armoire Kardex renfermant les documents en cours, ainsi que le local abritant les archives du Bureau Technique, sont dépourvus de système anti-feu. Ceci représente le maillon faible de la protection des données physiques de l'administration communale. La Commission suggère que ce point figure au programme des priorités.

Réponse de la Municipalité

Des propositions pour un système anti-feu de l'ensemble des locaux sensibles de la Maison de Commune vont être soumises au Conseil communal dans le cadre du budget 2016.

DISCUSSION

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD demande si les archives sont numérisées ou cela va-t-il se faire à l'avenir ? Cela prendrait beaucoup moins de place que des archives papier.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER observe que les archives sont réglées par une loi cantonale qui ne permet pas de complètement éliminer le papier. Certaines archives doivent être maintenues physiquement. Actuellement la Commune introduit la gestion électronique des documents et cela permettra d'aller dans le sens évoqué par l'intervenant. Tout est fait sous la direction de l'archiviste afin que les dispositions légales soient respectées.

Site internet

Observation : Bien que comprenant la volonté de mettre des priorités, la Commission souhaiterait que certaines difficultés d'utilisation soient aplanies rapidement, notamment l'identification des documents (PDF) relatifs au Conseil communal, sous forme de texte et non sous forme d'image scannée.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité va examiner cette problématique cette année encore, tout en signalant qu'il est indispensable par exemple que les rapports des commissions parviennent au Greffe municipal en format Word et non papier comme actuellement. Cette dernière question sera examinée avec le Bureau du Conseil communal.

DISCUSSION

M. le Conseiller Henri PISANI demande un complément d'information concernant la remarque relative aux documents PDF ou en format numérisé ou pas. Il s'était du reste déjà exprimé à ce sujet et avait même envoyé des courriels à la Commune pour dire que ce serait bien d'avoir des PDF sous format OCR. Or, s'il a bien compris la Commission de gestion et la réponse municipale, il semblerait qu'elles ne sont pas favorables à cette option ?

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR répond que la Commission tient à pouvoir utiliser des documents qui sont scannés. Peut-être s'est-elle mal exprimée dans son rapport, mais elle tient à ce que le scan puisse être utilisé, que l'on puisse prendre une partie du texte pour le recopier si on en a besoin par exemple. La Commission est bien dans le sens de l'intervention du préopinant.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce que la Municipalité est aussi favorable à cette manière de faire. Comme elle l'a déjà expliqué, elle a quelques priorités mais au vu de l'insistance exprimée à ce sujet, elle va voir ce qu'elle peut faire. Il précise encore que l'année prochaine, elle va revoir de fond en comble le site internet de la Commune. C'est d'ailleurs aussi un peu lié à la gestion électronique des documents, tout ça sera coordonné.

Informatique

Observation : Le local abritant les serveurs centraux n'est pas équipé de structure antieffraction. Bien que l'armoire protégeant ces appareils soit sous clé et sous surveillance électronique, la Commission souhaiterait que la sécurité de ces équipements très sensibles soit repensée.

Réponse de la Municipalité

Cette question va également être examinée et fera l'objet d'une proposition dans le cadre du budget.

Thème 5 : Etude du rapport de gestion 2014

Le rapport sera repris ci-dessous par **Mme la Présidente Claudia PERRIN**, dicastère par dicastère, afin d'ouvrir la discussion au sein de l'assemblée.

De son côté la Commission de gestion n'a pas de commentaires particuliers, à l'exception des deux points suivants :

Chapitre 1 – Administration générale / Infrastructure et urbanisme

Observation : Il est relevé qu'au point 2.2 est fait mention du PPA Village dont le préavis a finalement été retiré en raison d'un souci avec le Règlement concernant la taxe sur les équipements communautaires. La Commission attend donc, conformément aux remarques de la Municipalité, une nouvelle présentation en 2015.

Réponse de la Municipalité

Elle confirme qu'elle prévoit de soumettre une nouvelle fois le « PPA Village » au Conseil communal cet automne 2015.

Chapitre 4 – Sécurité sociale / Affaires culturelles / Cultes / Police des constructions / Divers

Observation : Afin de clarifier un point concernant son rapport au thème « Petite enfance » en lien avec le rapport de gestion, il est remarqué que lors de la première mouture soumise à la Commission, la cantine ROMIDI était rattachée au dicastère de Mme la Municipale Christine CANU et c'est avec elle qu'a été traité le thème « Petite Enfance ».

Toutefois, la Municipalité a décidé de rattacher la cantine aux écoles et c'est pourquoi la cantine ROMIDI a été commentée dans le chapitre 4, dicastère de M. le Municipal Daniel CROT.

Réponse de la Municipalité

Elle confirme que désormais la cantine ROMIDI sera du ressort du dicastère de l'Instruction publique.

Thème 6 : Thèmes généraux

Gestion des déchets

Observation : La Commission a pris note dans le rapport municipal 2014 que la quantité de déchets incinérables s'est stabilisée depuis l'introduction de la taxe au sac en 2013 et se réjouit de constater que les sacs non conformes sont en diminution et que les citoyens trient dans l'ensemble correctement leurs déchets. La Commission attend avec impatience le résultat de l'étude de Plan de gestion des déchets, en cours en 2014, qui nous l'espérons, permettra d'améliorer encore le tri et d'avoir un impact positif sur la taxe forfaitaire.

Réponse de la Municipalité

Elle confirme que le Plan de gestion des déchets sera soumis au Conseil communal dans sa séance du 8 octobre 2015.

Préavis, inventaire et état d'avancement

Observation : Le tableau des investissements dans les comptes 2014 donne certes un aperçu comptable des investissements et de leur état mais pas les raisons qui peuvent expliquer le solde encore ouvert en 2014, notamment pour des préavis antérieurs à 2010. C'est ce type d'explications pour l'année 2014 que la Commission aurait souhaité recevoir au lieu d'un rappel du tableau des investissements.

Réponse de la Municipalité

La migration des logiciels « métiers » actuellement en cours a fort accaparé le personnel communal et en

l'occurrence plus précisément la Bourse communale. L'analyse demandée par la COGest sera effectuée pour l'examen de l'exercice 2015.

DISCUSSION SUR LE RAPPORT DE GESTION 2014 DE LA MUNICIPALITE

La parole n'est pas demandée sur les chapitres suivants :

1. **Dicastère de M. le Syndic Edgar SCHIESSER** : administration générale et infrastructure et urbanisme.
2. **Dicastère de M. le Municipal Denis FAVRE** : finances, assainissement, voirie et domaines.
3. **Dicastère de M. le Municipal Luigi MANCINI** : Services industriels, Bâtiments et sociétés locales.

DISCUSSION sur le chapitre :

4. **Dicastère de Mme la Municipale Christine CANU** : Sécurité sociale, affaires culturelles, cultes, police des constructions et divers.

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD a relevé une erreur en page 60, point 4.4 : il est indiqué qu'une dispense d'enquête publique a été délivrée pour des travaux de rénovation des façades au Brit 21. Il s'agit du Brit 25.

Mme la Municipale Christine CANU remercie, prend note et une correction sera faite.

DISCUSSION sur le chapitre :

5. **Dicastère de M. le Conseiller Daniel CROT** : instruction publique, police, contrôle des habitants, service du feu, protection civile, sécurité sociale, divers.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE observe, concernant les Conseils d'établissement, qu'il n'en est pas fait mention dans le rapport de l'Ecole primaire de Romanel. Est-ce qu'il existe ? Il est par contre indiqué qu'à l'ASIGOS deux personnes de Romanel y siègent mais leurs noms ne sont pas cités, c'est un peu dommage.

M. le Municipal Daniel CROT informe que les Conseils d'établissement existent pour le Primaire et pour le Secondaire mais ils ont été constitués au début février 2015. Pour l'ASIGOS, les noms des représentants de notre Commune seront précisés à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** lit les conclusions de son rapport.

Conclusions de la Commission de gestion

Au terme de notre rapport, nous désirons remercier les membres de la Municipalité ainsi que le personnel communal qui, par leurs éclaircissements et leur disponibilité, ont permis à la Commission de gestion de rédiger le rapport que vous avez sous les yeux.

Malgré quelques ajustements au sein de la Commission au début de son mandat, cette dernière a mené à bien sa tâche en bonne intelligence et elle vous remercie d'ores et déjà, Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers communaux, de l'intérêt que vous aurez porté aux thèmes abordés.

VOTE SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET LE RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR 2014 : ils sont adoptés à une large majorité (2 avis contraires).

Mme la Présidente Claudia PERRIN remercie Mme la Présidente-rapporteur, ainsi que tous les membres de la Commission de gestion de leur très important travail.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER tient aussi à remercier tous les commissaires de leur très bon travail. Il relève la clarté de leur rapport que la Municipalité a beaucoup apprécié. Il salue aussi l'excellent état d'esprit qui a présidé aux relations entre elle et la Commission.

8. Election du Président du Conseil communal pour 2015-2016

Mme la Présidente Claudia PERRIN appelle **M. le Conseiller Henri PISANI**, vice-président en fonction, à prendre place au pupitre, alors qu'elle rejoint les rangs du Conseil.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ, au nom de l'Entente indépendante, présente brièvement la candidature de **Mme la Conseillère Claudia PERRIN**, actuelle Présidente, qui est d'accord de prolonger son mandat pour une nouvelle année.

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI confirme que le PLR ne présente pas de candidat. Il désire toutefois préciser ce qui suit. Il est venu à ses oreilles qu'il y aurait eu des bruits que son groupe voulait présenter quelqu'un contre Mme PERRIN. Il est clair que jusqu'au soir de l'élection n'importe quel membre du Conseil peut être candidat. Mais, lorsqu'il a signé un accord de législature avec l'Entente, sa parole est engagée et il n'a jamais été question de présenter une candidature contre l'actuelle Présidente.

Le vote, qui a lieu au scrutin individuel secret selon l'article 12 du Règlement du Conseil, est ouvert. Puis, les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletins délivrés	36
- Bulletins rentrés	36
- Bulletins blancs :	2
- Bulletin nul :	0
- Bulletins valables :	34
- Majorité absolue :	18

Mme Claudia PERRIN est élue avec 34 voix

Son élection est saluée par une salve d'applaudissements. Elle reprend sa place et remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

9. Election du Vice-président du Conseil communal pour 2015-2016

Au nom du PLR, **M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** présente brièvement la candidature de **M. le Conseiller Henri PISANI** qui confirme son accord pour une nouvelle année de vice-présidence.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletins délivrés	36
- Bulletins rentrés	36
- Bulletin blanc :	0
- Bulletin nul :	0
- Bulletins valables :	36
- Majorité absolue :	19

M. Henri PISANI est élu avec 36 voix

Il est applaudi par l'assemblée et félicité par la Présidente.

10. Election des scrutateurs pour 2015-2016

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI propose, au nom du PLR, la candidature de **M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** qui accepte à son tour de se présenter pour une nouvelle année puisqu'il est déjà à ce poste depuis plusieurs années.

Pour l'Entente indépendante, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** présente **Mme la Conseillère Laurence DONNET** aussi d'accord de rester à ce poste une nouvelle année.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Selon le 2^e alinéa de l'article 12, l'élection des scrutateurs et scrutateurs-suppléants peut s'opérer tacitement lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir.

Mme Laurence DONNET et M. Jean-Luc PEREY sont élus par acclamation.

11. Election des scrutateurs suppléants 2015-2016

Pour le PLR, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** présente la candidature de **M. le Conseiller Martial GRIN**.

Pour l'Entente indépendante, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** présente **Mme la Conseillère Laurence HASSLER**.

Tous deux, déjà membres du bureau depuis quelques années, sont d'accord de renouveler leur mandat. Ils sont uniques candidats.

Mme Laurence HASSLER et M. Martial GRIN sont élus par acclamation.

12. Nomination de la Commission de gestion 2015-2016

Mme la Présidente Claudia PERRIN rappelle que, selon l'article 45 du Règlement, l'élection peut être tacite lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir. La Commission de gestion est composée de 5 membres, dont deux d'entre eux ne sont pas immédiatement rééligibles et doivent être remplacés.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ, pour l'Entente indépendante, présente les candidatures de :

- **Mme Marlyse RUEDI-BOVEY**
- **M. Pierre PACHE**
- **M. Philippe NOËL**, nouveau candidat

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, pour le PLR, présente les candidatures de :

- **Mme Catherine STAUB**
- **M. Lionel PISANI**, nouveau candidat

Tous les candidats acceptent de se présenter, les deux personnes excusées ce soir ayant donné leur accord à leur président respectif. Il n'y a pas d'autre candidature.

Par conséquent, **Mmes et MM. les Conseillers Catherine STAUB, Marlyse RUEDI-BOVEY, Pierre PACHE, Philippe NOËL et Lionel PISANI** sont élus par acclamation.

13. Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR « Pourquoi une modification de la gestion des déchets organiques ? »

L'interpellation a été déposée lors de la séance du Conseil du 7 mai 2015 (pages 394-395 du procès-verbal). Chacun a trouvé une copie de la réponse municipale sur sa chaise ce soir. En voici le texte :

La Municipalité a pris les dispositions adéquates en matière de gestion des déchets organiques suite à la mise en soumission, selon les règles des marchés publics, de la collecte des déchets communaux, respectant ainsi le cahier des charges établi pour cet appel d'offres, qui prévoyait la mise en application de telles dispositions.

La collecte de déchets organiques par le placement de containers disposés uniquement aux seuls écopoints de la commune n'était pas satisfaisante car certains de ces derniers, de par leurs emplacements, laissaient trop de possibilités aux citoyens d'y déposer de nombreux déchets indésirables, entraînant de ce fait ainsi par la suite beaucoup d'énergie déployée afin d'y extraire les sacs plastiques et autres détritiques ne correspondant pas à la catégorie de déchet valorisables.

Les containers de 800 litres se sont révélés trop importants après quelques jours passés au soleil, car de fortes odeurs s'en dégagent lors du soulèvement du couvercle.

Le choix de collecter les déchets par un système appelé "porte à porte" s'est révélé, pour la Municipalité, le meilleur des systèmes, du fait de quantités plus petites et mieux maîtrisées, car plus proches des utilisateurs.

La plupart des communes vaudoises concernées par cette problématique ont d'ailleurs opté pour ce système. Le quotidien 24 Heures en a fait référence dans son édition du 20 juin 2015, en signalant la récompense obtenue à ce sujet par les Communes de Morges et de Crissier. A Romanel-sur-Lausanne, les échos en provenance de la population sont globalement favorables sur le système mis en place et cette dernière a acquis à ce jour plus de 150 containers suite à l'action entreprise par la commune.

La Municipalité travaille sur un Plan de gestion des déchets qui devrait être soumis à l'approbation du Conseil communal cet automne. Si la collecte des ordures ménagères, du papier et du verre sera certainement proposée en tenant compte d'écopoints constitués de containers enterrés, il est à noter que pour les déchets organiques, la collecte au "porte à porte" subsistera.

Le choix de la collecte des déchets mis en place sous cette forme est conforme au Règlement communal sur la gestion des déchets, et ce notamment en regard des extraits des articles suivants :

Art. 3 Compétences

La Municipalité assure l'exécution du présent règlement.

Elle édicte à cet effet une directive, que chaque usager du service est tenu de respecter. La directive précise notamment le mode de collecte des ordures ménagères, des objets encombrants et des déchets valorisables....

Art. 4

...Elle organise la collecte séparée des déchets valorisables.

Elle peut encourager le compostage décentralisé des déchets organiques, dans les jardins ou dans les quartiers. Elle veille à ce que les déchets organiques qui lui sont remis soient compostés dans les règles de l'art.

Elle informe la population sur les mesures qu'elle met en place.

Art. 6

...Les ménages compostent les déchets organiques, tels que branches, gazon, feuilles, déchets de cuisine. S'ils n'en ont pas la possibilité, ils les remettent conformément à la directive municipale...

La directive municipale est conforme à l'Article 6, car aucune obligation n'est donnée aux ménages de faire du compostage.

La Municipalité est tout à fait consciente que la communication aux usagers est importante; elle envisage d'ailleurs, avec la collaboration du prestataire de services "VALORSA", de mettre en place un stand d'information touchant à la problématique des déchets lors de la prochaine Fête du Lac qui aura lieu en 2016.

D'autres informations, par le biais du journal communal "Romanel Info", seront transmises à la population.

DISCUSSION

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR remercie la Municipalité de sa réponse. Elle n'avait aucun doute quant à la légalité de la procédure qui a été mise en place. Ce n'était pas du tout le propos de son interpellation. Elle fait tout à fait confiance à la Municipalité.

C'est davantage par rapport à la méthode qu'elle est intervenue. Elle désire quelques éclaircissements complémentaires à la réponse apportée qui fait notamment référence à un article du 24 Heures du 20 juin 2015. Mme la Conseillère l'avait du reste personnellement remarqué et découpé. On y lit notamment que les Suisses romands trient très bien leurs déchets organiques et que Morges est même la meilleure élève de Suisse dans le domaine. Il est aussi indiqué qu'il y a 22 écopoints dans la ville, mais les habitants de la vieille ville ne disposent pas d'un ramassage au porte-à-porte parce que les rues sont trop étroites.

L'interpellatrice aimerait savoir, pas forcément ce soir, comment font ces personnes qui n'ont pas de ramassage porte-à-porte. Parle-t-on là uniquement des déchets verts ou pas ? Cela l'intéresserait car elle pourrait peut-être savoir si cela entre dans le sens qu'elle a exprimé dans son interpellation, à savoir s'il y a des containers à disposition ?

Son autre demande concerne la première directive reçue par les citoyens, au point 2.6.1, 2^e paragraphe qui dit : « Les déchets compostables livrés par un particulier sont également considérés comme des déchets ménagers et sont donc repris gratuitement quelle qu'en soit la quantité. Cette disposition ne s'applique pas aux entreprises pour les déchets compostables prélevés sur le territoire communal ». Est-ce qu'elle doit comprendre à cette lecture, que si elle va avec ses déchets, elle peut les remettre à la déchetterie ?

Mme la Conseillère relève encore qu'elle a demandé dans son interpellation si l'on peut garder le système actuel, c'est-à-dire le ramassage des ordures ménagères 2 fois par semaine ? Il ne semble pas que la Municipalité répond à cette question dans son texte.

M. le Municipal Denis FAVRE imagine, concernant Morges, que les camions de ramassage sont importants et que dans les rues étroites de la vieille ville la circulation est très difficile, voire dangereuse lorsqu'il faut effectuer une marche arrière. Il pourra appeler son homologue à Morges, lui poser la question et renseigner à ce sujet prochainement. C'est toujours intéressant d'avoir l'avis d'une autre commune, en particulier Morges qui semble avoir fait tout juste puisqu'elle est 1^{ère} sur 1000 villes en Suisse.

Pour la déchetterie, il est clair que les déchets ménagers pouvant être récoltés au porte-à-porte ne sont pas désirés. Par contre, celui qui a par exemple une grande quantité de gazon qu'il ne veut pas stocker dans son container personnel, il peut toujours l'amener à la déchetterie où il sera accepté. Ce n'est pas comme les autres déchets organiques qui sentent vite mauvais, le gazon peut rester une semaine supplémentaire à la déchetterie.

Quant aux ordures ménagères, il suffit de consulter les rapports de gestion 2012, 2013 et 2014 pour constater qu'elles ont diminué de moitié, ce qui signifie que les transports doivent aussi diminuer en conséquence. On ne veut pas de camions à moitié pleins qui sillonnent le village. Nous avons fait une analyse des déchets en 2013 avec l'ingénieur pour établir le cahier des charges en vue de la demande de soumission par les marchés publics et, suite à cette étude, on s'est aperçu que, heureusement, les ordures ménagères ont diminué de moitié.

M. le Municipal observe encore que malgré cela, il faut malheureusement constater que dans les papiers et les cartons, il y a beaucoup de plastique et de papiers souillés qui n'ont rien à y faire et devraient être dans les sacs poubelles taxés. En conséquence, n'étant pas dans les ordures, la Commune n'a pas la taxe qui lui revient en partie mais, par contre, elle a tous les frais pour les débarrasser. Valorsa a récemment envoyé des photos en mentionnant qu'une partie des papiers avait dû être mise aux incinérables parce

qu'ils avaient trouvé dedans des déchets organiques.

Il est difficile de faire comprendre à tout le monde qu'il faut trier ! D'ailleurs, dans le Plan de gestion des déchets qui sera soumis au Conseil, toutes ces quantités sont reprises et on peut voir ce qui a amené la Municipalité à faire son appel d'offres.

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** lit les conclusions suivantes :

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport de la Municipalité adopté en séance du 25 juin 2015 ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- de prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'Interpellation de Madame la Conseillère communale Nadia Pisani Ben Nsir, qui demande pourquoi la gestion des déchets organiques a été modifiée.

VOTE : c'est à l'unanimité que ces conclusions sont adoptées.

14. Motions, interpellations, postulats

Ce point n'est pas utilisé.

15. Informations des commissions permanentes au Conseil communal

Il n'y a pas d'informations.

16. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD avait demandé, lors d'une précédente séance, si l'on pouvait repeindre la porte de la Protection civile. Quand cela sera-t-il fait ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que lorsque la demande a été faite, un prix de CHF 4'000.- a été avancé pour repeindre cette porte. La Protection civile a alors été approchée et c'est elle qui va la remplacer. Contact sera pris avec M. Marc-André Marchand, commandant de la PCi pour voir où ça en est. L'inauguration de l'Esplanade ayant lieu le 1^{er} août, elle sera certainement changée à ce moment-là.

M. le Conseiller Simon LOB annonce qu'il organise ce week-end une manifestation à Prazqueron où il a constaté qu'il n'y a pas de parasols. Vu le temps estival qui s'annonce, ce serait agréable d'avoir des protections contre le soleil si on a la chance de pouvoir se tenir dehors. Il suggère par conséquent à la Municipalité de prévoir des parasols ou autres afin de protéger du soleil les participants aux diverses manifestations ou fêtes sur cette place qui n'en sera que plus attractive.

Concernant l'accueil de jour des enfants, il est mentionné dans le rapport de la Commission de gestion que la Municipalité devrait faire un effort ou du moins se préoccuper plus sérieusement du futur de notre

Commune. En sa qualité de Président de l'Association de la Garderie, il participe, avec sa directrice, Mme Sandra Ghiggia-Demelais, à des séances au sein de l'AJENOL où ont lieu des réflexions nommées « Vision 2020 », par rapport aux différentes structures du réseau.

Il est constaté qu'à Prilly et Cheseaux, il y a des évolutions et des développements tout à fait concrets qui sont prévus. Par exemple : à Prilly il y a une structure préscolaire de 44 places attendue entre 2017 et 2018 et un APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) de 72 places échelonné à partir de la rentrée d'août 2015. Quant à Cheseaux, il y a une augmentation de l'offre d'accueil de l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) de 12 places pour la rentrée d'août 2015 et de 12 autres places en 2019, ainsi qu'un projet d'ouverture d'une nouvelle structure de 44 places en 2019.

L'intervenant poursuit : « Je me demande : mais que fait Romanel qui est situé entre Cheseaux et Prilly par rapport à ses structures et ses propres projets ? Comme la Commission de gestion l'a bien remarqué, il manque cruellement de places pour les tout-petits, ainsi que pour des écoliers qui ne disposent pas de structures pour être pris en charge avant le début de l'école et après la fin des cours ? ».

M. le Syndic Edgar SCHIESSER réplique : « L'herbe est toujours plus verte ailleurs ! ». Il s'inscrit en faux contre ce qui vient d'être dit. En effet, prétendre que rien n'est fait ou prévu à Romanel est inexact dans le sens où, la semaine prochaine, avec ses deux collègues, il recevra un document où figureront les besoins actuels et futurs de notre Commune. Sur cette base-là, et M. Lob le sait très bien, il y a un terrain situé à côté de Bel-Automne sur lequel, en parallèle avec Pré-Jaquet, il a toujours été prévu de déménager la garderie actuellement au Rosset. Il est vrai que dans l'intervalle la situation s'est un peu compliquée lorsqu'il a été constaté que le Collège des Esserpys doit subir de très importants travaux, voire être complètement reconstruit. Cependant, un projet existe déjà qui sera présenté au Conseil communal en automne prochain ou au printemps 2016. Cela se fera donc, soit sur ce terrain voisin de Bel-Automne, soit aux Esserpys. C'est une préoccupation et une priorité continues pour la Municipalité !

M. le Conseiller Philippe MUGGLI s'exprime au sujet des travaux qui ont été effectués au chemin de la Judée, au chemin des Noyers et à celui des Marais.

Concernant la Judée, il remercie pour le trottoir qui était attendu depuis de nombreuses années. Des marquages sont encore en cours, notamment celui du passage piéton et l'installation de l'éclairage. Il doit néanmoins constater que depuis la réouverture de la route, il y a toujours des véhicules qui roulent à vive allure et que l'inclinaison des ralentisseurs qui ont été marqués dernièrement est moins importante que celle d'avant, ce qui fait que ça ne ralentit pas vraiment. Est-ce que, lorsque le tapis final sera posé, il sera possible d'une part d'augmenter un peu la déclivité de ces ralentisseurs et, d'autre part, d'installer des ralentisseurs tels que des bacs à fleurs ou différents moyens qui existent dans d'autres communes pour inciter les gens à ralentir ? Les enfants et autres piétons pensent être en sécurité mais ce n'est pas le cas. Il y a même des automobilistes qui n'hésitent pas à monter sur le trottoir lors de croisements.

Pour ce qui est des Noyers, M. le Conseiller remercie de la pose de barrières provisoires de chantier pour protéger les piétons. Il demande : « Qu'est-ce qui va se passer ensuite ? Qu'est-ce qui est prévu sur ce chemin ? Les habitants du quartier sont assez inquiets. Pour le chemin du Marais, nous sommes là aussi contents, en tant que parents d'enfants qui empruntent ce parcours, de la création d'un trottoir. Toutefois, peut-on aussi envisager de créer un passage piéton pour rejoindre ce trottoir ? ».

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce qu'effectivement les travaux se poursuivent et seront complétés ces prochains jours. Face à la vitesse de certains usagers et l'audace de monter sur le trottoir, la Municipalité envisage l'installation de potelets qui empêcheront ces manœuvres. Elle va examiner ces possibilités et placera aussi sur cette route le radar pédagogique qu'elle vient de recevoir et profitera d'inaugurer à cette occasion. Des mesures vont donc être prises assez rapidement.

Relativement au chemin des Noyers, deux rendez-vous sont agendés la semaine prochaine avec la Migros. Les places de stationnement qui sont en bordure de ce chemin lui appartiennent et, si elle a demandé à rencontrer la Municipalité, cela laisse présager quelques évolutions. Les barrières provisoires, qui sont maintenues jusqu'après les vacances scolaires, seront retirées mais là aussi la possibilité de protéger les piétons est présente et la pose de potelets, qui s'avèrent efficaces, sera étudiée.

Concernant le passage piéton au chemin des Marais, la Municipalité va revoir le projet et répondra très prochainement sur ce point.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE s'adresse au Bureau du Conseil : « On commençait à prendre l'habitude de recevoir par mail les différents documents pour le Conseil. Or, chacun a reçu, pour la séance de ce soir, une enveloppe qui pesait 900 gr., ce qui fait 50 kg. de papier expédié. Est-ce que c'est une volonté ? Un retour en arrière ? Ou est-ce juste une fois que l'on a reçu ces documents ? ».

Mme la Présidente Claudia PERRIN confirme que les documents sont envoyés par voie électronique à ceux qui l'ont demandé. Cependant, à l'occasion de la remise des comptes, du rapport de gestion municipal et celui de la Commission de gestion, il a été décidé de les envoyer à tous sous forme papier. Cela peut être bien sûr remis en question. Elle demande à l'intervenant s'il désire qu'un vote ait lieu ?

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE répond que ce n'est pas nécessaire, que c'est la compétence du Bureau de décider ce genre de chose. Il observe juste que c'est beaucoup de papiers qui seront jetés pour la plupart. Il saisit l'occasion pour confirmer que le Wifi fonctionne très bien dans la salle. Il incite juste à changer les méthodes tout en convenant que cela ne va pas se faire en un jour.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER encourage à son tour chacun à recevoir les documents par voie électronique, tout en relevant qu'il n'y a bien sûr pas d'obligation à cette façon de faire.

M. le Municipal Luigi MANCINI transmet plusieurs informations :

- Il avise que c'est la dernière fois que nous voyons la salle du Conseil dans l'état actuel. En effet, des travaux commenceront d'ici 2 semaines. Il y aura l'isolation complète du plafond qui provoquera la disparition des poutres apparentes. Un éclairage LED total sera installé.
- Concernant l'utilisation des salles, la Municipalité favorise les sociétés locales pour l'occupation des salles dans tous les bâtiments communaux. A cet égard, il faut désormais toujours s'adresser au Greffe, même au dernier moment, pour annoncer une réunion dans l'une ou l'autre des salles communales.
- Un nouveau mobilier sera installé lundi dans la salle des combles à la Maison de Commune, avec des chaises et des tables, pour un système de salle de conférence, pour une trentaine de personnes. A prendre aussi en considération par exemple par le Bureau du Conseil pour des dépouillements ou autres.
- Au sujet des parasols, il va proposer d'en acquérir lundi lors de la séance de Municipalité, qui seront opérants pour l'inauguration de l'Esplanade.
- Chacun sait que M. le Municipal aime bien les traditions vaudoises et suisses. Nous arrivons à grands pas à la Fête nationale qui sera couplée cette année avec l'inauguration évoquée précédemment. La tradition veut que le Bureau du Conseil fasse la soupe aux pois pour nos habitants. Cette année, les choses changent et, si on lit le flyer dédié à cette manifestation, on découvre que ce sont les autorités communales, soit le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, qui vont faire la soupe. Donc, il aimerait bien qu'au moins 6 conseillers dans la salle ce soir s'annoncent pour l'aider le 1^{er} août.

Puis, c'est au tour de **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** d'intervenir :

- Il désire remercier notre agent de sécurité M. Jean-Marie CORNU qui est intervenu rapidement, c'est-à-dire à l'issue du Conseil, au chemin du Taulard pour amender les automobilistes mal stationnés, suite à une intervention lors de cette séance du 7 mai dernier. Pendant 3 ou 4 nuits il n'y a plus eu de parcage hors case. Il faudrait intervenir de temps à autre pour dissuader les contrevenants à coup de CHF 150.- !
- Concernant les déchets, nous avons été très bien informés. Il tient à remercier la voirie de son travail car il y a vraiment des « s... » qui mettent n'importe quoi dans ces lieux de ramassage. M. le Municipal a répondu qu'un certain tri est effectué mais on peut aussi faire autrement : en installant la vidéosurveillance. Il redemande donc à la Municipalité d'étudier la pose de caméras et qu'on ne dise pas que c'est illégal car il a tout un dossier d'autres communes qui en ont posé. Cet automne, s'il n'y a pas de réponse à ce sujet, il interviendra par voie de motion afin que l'on mette des vidéos sur ces écopoints. On peut le faire ! Même si ce n'est pas suivi par un dépôt de plainte, la Municipalité pourra au moins déjà écrire à ceux qui enfreignent les règles.

- Une autre remarque : M. le Conseiller a lu hier dans 24 Heures que tout le secteur de la Briqueterie à Crissier va se développer. Il aimerait bien que notre Commission d'urbanisme se penche un peu là-dessus car cela fait longtemps que l'on y prête attention par rapport aux voies de communication, à la route de la Briqueterie, au chemin du Taulard, parce que là aussi ça roule vite et qu'il y a également beaucoup d'enfants dans ces quartiers, notamment aux Esserpys. Merci à la Commission d'urbanisme.
- Certains membres PLR du Conseil sont allés à Berne rencontrer quelques conseillers nationaux avec qui ils ont discuté au sujet du LEB. A cet égard, le groupe du Conseil va revenir cet automne, par interpellation, par des propositions, ce n'est pas encore défini, sur la possibilité du train semi-enterré ou pas. Il ne faut pas dire que c'est impossible, utopique et que ça coûtera beaucoup trop cher.
- Comme l'a fait l'Entente en annonçant la brocante qu'elle organisait en juin dernier, le PLR informe qu'il prépare une fête, avec des jeux et autres, qui aura lieu le samedi 26 septembre de 11h. à minuit aux Esserpys. Une annonce paraîtra dans le Romanel Info et des flyers seront distribués.

M. le Municipal Daniel CROT répond sur 2 points :

- Il remercie pour les compliments concernant l'intervention de notre agent de sécurité qui est d'ailleurs retourné sur place. Il fait tout de même remarquer que ce serait bien que ce soit lui qui donne les instructions à M. Cornu quand il doit aller effectuer un contrôle. Jusqu'à nouvel avis c'est encore comme cela que ça se passe ! Ce qui n'a pas été le cas le 7 mai dernier lorsque des Conseillers lui ont dit d'aller immédiatement verbaliser.
- Concernant les déchets, il est tout à fait preneur du dossier évoqué par M. le Conseiller Jean-Claude PISANI dans son intervention. Il en prendra volontiers note dès ce soir et l'étudiera cet été. Il s'est personnellement renseigné auprès du Département et ne pense pas qu'il y ait beaucoup de communes où les écopoints sont équipés de vidéosurveillance. Il rappelle que celle-ci n'est utilisée que dans des cas extrêmes, seulement au cas où toutes les autres solutions auront été étudiées. Ce n'est pas parce qu'il y a un petit délit que l'on peut mettre de la vidéosurveillance. Ce n'est pas comme ça que la loi le prévoit.

Dans le canton, il a été dit lors d'une de nos précédentes séances, qu'une commune, Penthaz ou Penthalaz, était équipée de vidéosurveillance sur ses écopoints. Elle n'est pas pourvue sur tous les écopoints. Sauf erreur, il n'y en a qu'un seul d'après Mme Buard responsable de la vidéosurveillance au Département.

Il relève encore que ce que nous pourrions éventuellement faire dans le Plan des déchets qui sera soumis cet automne, ce n'est pas équiper tous les écopoints mais avoir une alternative en disposant d'une caméra mobile. Il souligne aussi qu'installer la vidéosurveillance sur tous les écopoints communaux reviendrait entre CHF 300'000 et 400'000. Pas sûr que ce soit en accord avec la Commission des finances qui déclare dans ses conclusions qu'elle ne soutiendra que les préavis municipaux considérés comme "prioritaires" !

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI précise qu'il ne désire pas que tous les écopoints soient fournis, mais de faire un tournus. « Et puis c'est le Conseil communal qui décidera si l'on dépense ou pas, ce n'est pas la Commission des finances ! ».

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR annonce que c'est elle qui avait pris la parole concernant cette vidéosurveillance à Penthalaz, parce qu'elle y travaille. Elle connaît les Municipaux et a discuté avec la Secrétaire municipale. Ils ont effectivement aménagé une vidéosurveillance au centre du village où il y a 8 moloks et une place de tris divers pour le papier, le verre, etc. C'était une discussion informelle, pas chiffrée mais son interlocutrice estime qu'il s'agit d'un bon investissement.

L'intervenante espère et même souhaite que cette alternative soit présentée dans le Plan des déchets cet automne et, comme cela a été dit, c'est le Conseil qui décidera.

Elle a aussi téléchargé des documents pour s'informer. À propos d'une caméra mobile, elle pense que c'est plus risqué d'essayer un refus parce qu'on ne visionne pas seulement le point qui est observé. Si on regarde ce qui concerne la protection des données, c'est très important de filmer celles qu'on veut extraire. A son avis, une caméra fixée exactement sur l'endroit où il y a les déchets, ce serait plus judicieux. C'est une discussion qu'il faut avoir avec la Chancellerie d'état et le préposé à la protection des données.

A son tour **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** a deux petites remarques :

- Bien qu'il encourage la Commission d'urbanisme à consulter le dossier relatif à la Briqueterie à Crissier, il ne voit pas bien la relation avec notre Commune puisqu'il n'y a pas de route ou liaison avec ce quartier.
- Il se réjouit beaucoup de recevoir les informations de M. le Conseiller Jean-Claude PISANI au sujet du LEB enterré. La Municipalité en a parlé avec les personnes responsables de ce dossier tant au LEB qu'à l'Office fédéral des transports. Il a même entendu qu'au Chasseur, où le trafic est extrêmement dense, il est exclu qu'il soit enterré. Il informe encore que la Municipalité invitera la personne responsable du LEB aux TL, M. Leuba, à venir au mois de septembre pour informer et débattre de ce sujet.

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY n'a pas bien compris l'intervention de M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE au sujet de l'envoi des documents qui pesait 900 gr. Si c'est à cela qu'il était fait allusion, il espère vivement que les membres du Conseil continueront à les recevoir sous format papier pendant encore quelques années car ce n'est pas parce qu'il y a le Wifi dans les bâtiments communaux que tout le monde a une tablette et peut lire des pavés, fort bien rédigés, tout sur l'électronique. Les membres du Conseil avaient répondu à un questionnaire leur demandant s'ils désiraient l'envoi des documents standards par poste ou voie électronique, mais pour les comptes et le rapport de gestion, une fois par année, c'est acceptable de les expédier à chacun par courrier postal. 55 fois 900 gr., la Commune peut encore payer ça avant de faire tout à l'électronique !

M. le Conseiller Pierre PACHE, en tant que membre de la Commission de gestion, observe qu'elle a bien pris garde à ne pas commettre de cogestion à l'égard de la Municipalité. Chacun a ses compétences ; le Conseil à délibérer et légiférer, la Municipalité à son travail d'exécutif. Or, il s'aperçoit, depuis plusieurs séances de Conseil, qu'il y a beaucoup d'interventions dans les "Divers", qui concernent des objets où on demande à la Municipalité de faire ceci ou cela. Ce n'est pas forcément notre travail. Si on désire vraiment pousser la Municipalité à étudier un sujet ou à faire des propositions bien précises, il y a des voies d'initiative qui sont à notre disposition, comme le postulat, la motion ou l'interpellation.

M. le Conseiller Henri PISANI prend la parole :

« Une remarque générale sur la posture singulière, me semble-t-il, de l'exécutif jouxtanais. Pourquoi je vous parle de ça ? Parce que je pense que cela a un effet induit, un peu comme la Briqueterie. J'observe que les communes qui nous entourent poussent un peu le trafic chez nous mais que nous, on ne fait rien, en tout cas on n'a pas l'air de vouloir réagir ou on ne peut pas réagir. Je ne sais pas, c'est la raison pour laquelle je me permets d'intervenir sur ce point-là.

J'étoffe mon propos : dans le dernier journal de Jouxten, le Syndic se plaît à relever qu'il faut tout faire pour que l'on roule à 30 km/h., pour empêcher les gens de transiter à Jouxten. Donc, je m'étonnais de ça. En plus, il dit qu'ils vont faire encore beaucoup de travaux et venir devant le Conseil communal du village pour voter encore davantage de zones 30 km/h.

Tout cela amène un blocage du transit pour que l'on contourne l'obstacle jouxtanais. Je me pose la question de savoir s'il y a une solidarité régionale parce que nous aurons pas mal de travaux que nous allons prendre sur notre Commune, la gare du Lussex va être déplacée, etc. Je me demandais s'il y a la possibilité, d'un point de vue strictement légal, que notre Municipalité fasse opposition, pour peu qu'elle le juge utile, sur ce genre d'attitude, écrite et commentée lors de la réception des nouveaux habitants, pas plus tard qu'il y a une semaine.

Ensuite, j'ai un point purement romanellois, de compétence normative du Conseil communal, à savoir le point que j'avais évoqué le 11 décembre 2014 sur le Règlement de police de Romanel. J'étais intervenu et on m'avait répondu sur des travaux au chemin de la Source/chemin du Taulard. J'ai un peu laissé de côté puis j'ai fait une intervention officieuse par courriel à la Municipalité qui m'a répondu qu'elle allait regarder.

J'aimerais juste savoir si le fait que je pensais qu'il fallait retoucher le Règlement communal de police pour les travaux le samedi est considéré comme pertinent par la Municipalité. Si c'est oui, je suis content de l'apprendre et attends une proposition. Si c'est non, je prendrai acte et reviendrai personnellement en automne avec un projet de Règlement à voter par le Conseil communal ».

M. le Syndic Edgar SCHIESSER informe qu'au sujet de Jouxens, la Municipalité est quand même soumise au secret de fonction. Elle admet toutefois être assez d'accord avec l'analyse que fait l'intervenant. Quant à aller faire des oppositions, nous n'aimerions pas trop que Jouxens en fasse de même à notre égard. En général, nous faisons des remarques sans faire une véritable opposition. Du reste, nous ne sommes pas sûrs que nous ayons le droit d'agir de cette manière.

« Pour le Règlement de police, c'est à vous de savoir si vous souhaitez présenter un projet puisque c'est de la compétence du Conseil. C'est un article à changer, qui prévoit que le samedi matin est encore un jour ouvrable. Si vous voulez serrez un peu la vis, cela a été fait il y a environ une dizaine d'années, on peut toujours discuter. La Municipalité donnera son avis. Je crois que le cas concerné était assez ponctuel et même s'il y a eu des matins où ça partait très fort vers 7 h. ou 8 h., les conventions collectives de travail et le Règlement prévoient tout de même que le samedi il y a des possibilités de faire certains travaux jusqu'à 17 h. ».

M. le Conseiller Henri PISANI remercie. Pour une bonne compréhension, il précise qu'il y a deux manières de traiter cet objet : soit la Municipalité vient avec une proposition de retoucher 3 articles du Règlement de police et on vote. C'est une procédure que l'on peut décrire comme simple. Ou bien il y a la procédure plus compliquée où l'intervenant vient avec un projet de Règlement qu'il fera de A à Z et qui sera voté avec un droit de contreprojet, etc. C'est plus laborieux et il trouve un peu dommage d'en arriver là.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER relève que la Municipalité était d'avis, dans ce cas précis, qu'on ne peut pas tout interdire. C'était à la limite des règles, mais elle estimait qu'il faut laisser une certaine marge de manœuvre. Si M. le Conseiller estime que cette manière de penser n'est pas correcte, il peut la contester. Ce n'est pas nécessaire de revoir tout le Règlement de police qui compte 150 articles, mais des propositions peuvent être faites pour les quelques articles concernés par le problème soulevé.

M. le Conseiller Bernard MOTTET a constaté que le dernier LEB part de Lausanne vers 0.15 h. Or, il y a plusieurs correspondances de trains CFF qui arrivent en gare de Lausanne un peu plus tard et ne permettent pas de prendre ce dernier LEB. Y aurait-il une possibilité de reporter ce dernier départ par exemple entre 0.30 et 1 h. ? C'est juste une suggestion !

M. le Syndic Edgar SCHIESSER propose de poser directement la question à M. Leuba, responsable du LEB, lorsqu'il viendra en septembre prochain.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** remercie l'assemblée et clôt la séance à 23.25 h. après des souhaits de bel été.

Adopté en séance du

La Présidente

Claudia PERRIN

La secrétaire

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 juin 2015

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Le 27 mai a eu lieu la réception des nouveaux habitants. Une quarantaine de personnes ont participé à cette sympathique manifestation.
- Jusqu'au 25 août prochain auront lieu les travaux d'amélioration de la Déchetterie du Chemin du Stand, tels qu'acceptés par le Conseil communal.
- Vous vous souvenez avoir adopté le 26 mars dernier un nouveau Règlement intercommunal de la taxe de séjour. Nous avons été informés d'amendements au dit règlement apportés dans l'une ou l'autre des communes qui devaient également l'adopter. Il y aura lieu de revenir vers vous avec ces modifications. Pour l'instant, nous attendons que l'ensemble des communes l'ait adopté et nous viendrons ensuite avec un préavis complémentaire.
- Le Fonds intercommunal de soutien aux Institutions culturelles de la Région lausannoise a annoncé le lancement officiel au 1^{er} juin 2015 de la Carte Cultissime, dédiée aux jeunes de 18 à 25 ans, donnant accès à des billets à demi-prix pour les différentes manifestations organisées par l'Opéra de Lausanne, le Béjart Ballet Lausanne, le Théâtre de Vidy et l'Orchestre de chambre de Lausanne, ainsi que l'accès gratuit aux Musées publics de Lausanne et Pully. Cette carte est vendue au prix de CHF 25.- et est disponible au Greffe municipal.
- L'Association Romanel-Logis a largement renouvelé son Comité. Mmes Marie-José Junod et Colette Farine, ainsi que M. Pierre-Alain Meystre, ont été remplacés par Mmes Claudia Perrin, nouvelle Présidente, Catherine Staub et Simone Blanc.
- Le Tir d'amitié des Municipalités de l'ancien district de Lausanne, abandonné depuis deux ou trois ans, va être à nouveau organisé, toujours par l'Union des sociétés de tir de Lausanne & environs, le dernier mercredi de septembre. Nous serons cette année la commune organisatrice de cette manifestation, sous l'experte direction de MM. Luigi Mancini et Gérald Comte.
- L'Amicale des Pèdzes a avisé la Municipalité qu'elle prépare les festivités de la 4^{ème} édition de la Fête du Lac qui se déroulera les vendredi 17 et samedi 18 juin 2016, avec éventuellement un prologue le vendredi précédent. Le vendredi 17 aura lieu la traditionnelle Course à travers Romanel.
- S'agissant des travaux de transformation et de restauration du Temple, nous venons, non sans quelques nécessaires pressions, de recevoir le feu vert des différents services cantonaux, ce qui a permis à la Municipalité de délivrer le permis de construire, l'enquête publique n'ayant suscité ni oppositions ni remarques. Les travaux pourront donc débuter incessamment sous peu.

Il y a lieu de signaler que la question du porche d'entrée et des cadrans doit encore faire l'objet d'une négociation très serrée avec la Responsable de la Section monuments et sites du Service cantonal Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL).

- L'Agence d'Assurances Sociales de Romanel a modifié son horaire d'ouverture des guichets qui seront ouverts comme suit à partir du 1^{er} juillet 2015 :
 - lundi et mardi ouverts de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ;
 - mercredi et vendredi fermés ;
 - jeudi de 9h00 à 11h30 ; fermés l'après-midi.

- Mme Sandrine Panchaud, notre apprentie à la Voirie, a obtenu son CFC d'Agente d'exploitation.

Il en va de même de M. Cédric Botré qui a obtenu ce même CFC en cours d'emploi, ce qui n'est pas une moindre affaire.

Félicitations à tous deux.

Nous attendons encore les résultats de notre apprentie employée de commerce à l'Administration communale.

- Enfin, la Municipalité aura un nouveau vice-président – un vice-syndic – pour la dernière année de la législature, soit dès le 1^{er} juillet 2015, en la personne de notre collègue municipal Daniel Crot, selon le tournus fixé en début de législature.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 juin 2015

Communications du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

- Le 12 mai 2015, j'ai assisté à la séance d'examen du rapport de gestion 2014 qui réunissait la Commission de gestion et la Municipalité. J'ai pu observer un travail constructif et une saine collaboration entre ces deux organes.
- Le Bureau s'est réuni le mercredi soir 20 mai 2015, avec pour ordre du jour la préparation de la séance de notre Conseil de ce soir, ainsi que du scrutin du dimanche 14 juin dernier.
- Madame Carnevale et moi-même avons participé, l'après-midi du 27 mai 2015, à la manifestation intitulée « Drogues, Prévenir, Agir ? Quels outils pour les communes » organisée par Lausanne Région à l'attention des élus des 29 communes membres. Le programme portait sur la mise en place de la politique suisse des 4 piliers en matière de drogue que sont la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression. D'intéressants témoignages et des pistes de prévention pour les communes ont été présentés dans le cadre des différents ateliers proposés.
- Toujours le 27 mai 2015, j'ai participé à la soirée de réception des nouveaux habitants de notre commune. L'occasion m'a été donnée de présenter le Conseil communal. Après la traditionnelle visite du village, nous avons partagé un apéritif ainsi qu'une excellente agape. Ces sympathiques moments ont été propices aux échanges et plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt pour la vie politique de Romanel.
- Le samedi 6 juin 2015, sur invitation de notre Municipalité, que je remercie, j'ai eu le plaisir de participer à la journée de l'Union des Communes Vaudoises qui a eu lieu dans la magnifique ville d'Avenches, sous un soleil radieux.
- Le Bureau s'est réuni le dimanche 14 juin 2015 et a procédé au dépouillement des votations fédérales. Je vous donne les résultats pour notre Commune :

Objet no 1 : Arrêté fédéral concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain (diagnostic préimplantatoire)

Bulletins rentrés	890		
Blancs	3		
Nuls	1		
Valables	886		
OUI	768		
NON	118	Taux de participation	43.69%

Objet no 2 : Initiative populaire « Initiative sur les bourses d'études »

Bulletins rentrés	890		
Blancs	18		
Nuls	1		
Valables	871		
OUI	330		
NON	541	Taux de participation	43.69%

Objet no 3 : Initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) »

Bulletins rentrés	893		
Blancs	11		
Nuls	1		
Valables	881		
OUI	283		
NON	598	Taux de participation	43.84%

Objet no 4 : Modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)

Bulletins rentrés	891		
Blancs	22		
Nuls	1		
Valables	868		
OUI	556		
NON	312	Taux de participation	43.74%

- Mardi 16 juin dernier en fin d'après-midi, Mme Carnevale et moi-même avons participé à la séance de coordination de la fête du 1^{er} août prochain, présidée par M. Mancini, Municipal.
- Toujours ce même mardi soir 16 juin, j'ai assisté, en qualité de représentante de notre Conseil, à l'assemblée générale de la Coopérative d'habitation « Bel Automne ».
- Comme annoncé par courriel du 15 juin 2015, je vous informe officiellement que la séance du Conseil communal initialement agendée au 12 novembre 2015 est reportée d'une semaine, et aura donc lieu le jeudi 19 novembre 2015.
- Je prie les présidents des commissions permanentes de bien vouloir transmettre très rapidement, c'est-à-dire au plus tard en début de semaine prochaine, les listes de présences des séances à notre secrétaire Mme Carnevale, afin qu'elle puisse effectuer le calcul des jetons de présences à payer pour ce premier semestre.
- En ce qui concerne la séance du 10 septembre 2015, provisoirement réservée pour une soirée d'information au Conseil communal, elle est d'ores et déjà annulée et sera éventuellement reportée à une autre date à fixer à convenance mutuelle avec notre Municipalité. En effet, le ou la Présidente ainsi que la Secrétaire du Conseil sont convoqués ce même soir afin de suivre une formation VOTELEC indispensable pour la saisie des résultats lors des prochaines élections fédérales.
- Enfin et comme annoncé lors du Conseil communal du 26 mars 2015, nous allons faire circuler durant cette séance une liste de participation pour le dépouillement des prochaines élections fédérales du 18 octobre 2015. Outre l'élection du Conseil National ainsi que du Conseil des Etats, quatre objets fédéraux seront également votés ce même jour ! Nous aurons besoin de 25 personnes pour travailler dans ces trois bureaux, et je vous remercie d'avance de votre engagement.

J'en ai terminé avec les communications du bureau.